



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 122962

Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation paradoxale des étudiants élus dans les instances représentatives des étudiants (conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires (CNO) et des Centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS), conseils d'unité, de formation et de recherche, conseils d'administration des universités et du Conseil national de l'enseignement supérieur) qui se voient exposés à choisir entre des examens et des réunions de ces instances programmées à la même date. Il voudrait savoir si le gouvernement envisage de veiller à ce que ces dates soient coordonnées, afin d'éviter aux étudiants élus de renoncer à exercer leur mandat électif au sein de ces organisations représentatives.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122962

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 mai 2007, page 4364